

FONDAMENTAUX DU DROIT DE L'URBANISME

Cette formation traite des règles d'urbanisme applicables pour les projets de construction et les démarches administratives à conduire auprès des différentes autorités compétentes.

■ Objectifs opérationnels

- Appliquer concrètement les règles d'urbanisme pour un projet

■ Public Concerné

- Chefs de projets du secteur de la construction chargés du montage ou du suivi d'opérations de construction
- Maîtres d'ouvrages publics et privés
- Maîtres d'oeuvre publics et privés

🕒 Durée

14.00 Heures **2** Jours

■ Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Parcours pédagogique

Urbanisme réglementaire et individuel

Origine des règles d'urbanisme et autorités administratives compétentes

Urbanisme réglementaire

- Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- Plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de sauvegarde et de mise en valeur
- Schémas de COhérence Territoriale (SCOT)
- Notions sur la réglementation spécifique à certaines parties du territoire : lois montagne et littoral, directives territoriales d'aménagement, schémas régionaux
- Relations entre les différents documents d'urbanisme : notion de hiérarchie des normes

Urbanisme individuel

- Autorisations d'urbanisme
- Champs d'application : construction, aménagement, démolition
- Certificats d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Procédure d'instruction : dépôt du dossier, pièces à joindre, délais garantis
- Responsabilités du demandeur et de l'instructeur

Actualité des réglementations

- Évolution des textes, projets

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de cas concrets.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur urbaniste, urbaniste ou aménageur.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com